

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2023 à 20h00
Séance n° 1/2023

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne

Excusés : DUFOUR Gilles donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à FRISOT Carole,

Retards : MATICHARD Franck donne pouvoir à JENESTE Alain, AUGIER Romain

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 23 janvier 2023

Ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITE**
 - o Collecte des déchets
 - o Attribution de compensation définitive
- **URBANISME**
 - o Droit de préemption : parcelles AB 347, AB 587, AB 285
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o Remplacement d'un agent en congé maternité
 - o AJS : compte rendu Assemblée Générale
 - o Travaux homologation terrain de foot
 - o Feux d'artifice : devis
- **FINANCES**
 - o Autorisation de paiement en investissement avant le budget primitif 2023
- **VOIRIE**
 - o Parking Belle Campagne
 - o Travaux Rue Vizier, Allée des Roccs
- **COMMUNICATION**
 - o Site internet
 - o Bulletin municipal
- **BATIMENT**
 - o Dégradations des vestiaires
 - o Salle des fêtes : demandes de subventions
 - o Travaux divers
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Information sur l'accueil de jour
 - o Catalogue des formations de l'AMF

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la vente de parcelles du lotissement : le conseil accepte à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

1- *Collecte des déchets*

M. Jeneste informe les conseillers que l'entreprise qui gère la tournée de collecte (secaf chamfray) viendra sur place mercredi afin d'affiner les tournées mises en place.

M. Marquet soulève les difficultés posées par les poubelles qui restent sur les trottoirs.

2- *Attribution de compensation*

Délibération 1/2023-1 : approbation de l'attribution de compensation de 2022

Mme le Maire informe les élus du montant définitif de l'attribution de compensation est de 150 732€, défalqué du montant du CRAIG de 160 € = 150 572€
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

URBANISME

3- Droits de préemption

- parcelle : AB 347
- parcelle : AB 587
- parcelle : AB 285

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption.

4- Demandes d'acquisition de parcelles du lotissement

Délibération 1/2023-2 : délégation de signature vente lot 5

Mme le Maire informe les élus que la commune dispose de 2 demandes d'acquisition arrivées consécutivement :

- Demande d'acquisition du lot 5 réceptionnée en mairie samedi 21 janvier
- Demande d'acquisition des lots 5 et 6 réceptionnée en mairie dimanche 22 janvier

Mme ARANEO ne prend pas part au vote et se retire, l'une des demandes provenant d'une personne de son entourage.

Il convient de déterminer la demande d'acquisition retenue : 1 ou 2 parcelles

Arrivée de AUGIER Romain 20h24

Après discussion, les élus retiennent l'antériorité de la demande, ainsi :

Vente du lot n° 5 uniquement : 12 voix pour et 2 abstentions

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le maire à signer la vente du lot n°5

Arrivée de MATICHARD Franck 20h39

ECOLE, SPORT, LOISIRS

5- Remplacement d'un agent en congé maternité

Mme Déplace annonce que Mme Charlier sera en congé maternité à compter du 13 avril 2023.

Il est proposé que Mme Vizier la remplace sur le temps périscolaire. En effet, la salle des fêtes étant fermée Mme Vizier n'effectuera pas l'intégralité de ses heures.

Il a été décidé que le temps scolaire ne serait pas remplacé.

Durant la période d'absence de Mme Charlier, le ménage serait réalisé par l'entreprise Fraichet, 2 fois par semaines. Cout de l'intervention de 3 h : 94.80 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité ce mode de remplacement et le devis de l'entreprise Fraichet.

Le contrat de Mme Vizier se termine en mars 2023. Mme Vizier accepte donc le renouvellement de son contrat.

6- AJS : compte rendu de l'Assemblée Générale

Mme Déplace dresse le bilan de l'AG

L'association rencontre des difficultés de recrutement et regrette la baisse des subventions de Roannais Agglomération ces 2 dernières années.

7- Travaux homologation terrain de foot

Mme Déplace rappelle que des travaux sont nécessaires pour sécuriser le terrain de foot et conserver l'homologation de celui-ci.

Mme Déplace présente les 2 devis en sa possession pour la fourniture et la pose d'une main courante en acier galvanisé :

- Entreprise JPS maintenance : 16 131 € HT
- Entreprise Treyves paysage : 18 676 € HT

Pour la dépose les deux entreprises seront consultées, la dépose par les agents communaux sera également chiffrée (location benne, traitement des déchets, main d'œuvre).

La décision sera prise au prochain conseil.

Les élus évoquent par la même occasion la vétusté du grillage qui surplombe le terrain stabilisé car il serait judicieux de faire un programme global. Les 2 entreprises seront consultées sur le changement de ce grillage.

8- Feux d'artifice

Mme Déplace donne lecture du devis de l'entreprise L'Etoile : 1 786 € TTC

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES

9- Autorisation de paiement en investissement avant le budget primitif 2023

Délibération 1/2023-3 : autorisation de paiement en investissement avant le budget primitif 2023

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que cette délibération permet le paiement des dépenses exceptionnelles en investissement avant le vote du budget primitif.

Le conseil municipal accepte 14 voix pour et 1 abstention.

VOIRIE

10- Parking Belle Campagne

M. Jeneste annonce que les travaux sont terminés, seul le marquage au sol reste à faire.

11- Travaux Rue Vizier, Allée des rocs

L'enfouissement est en cours.

M. Jeneste informe les élus qu'il convient de reprendre des soudures sur la remorque de la mini pelle :

Devis de Game entretien SAS : 334.01 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

COMMUNICATION

12- Site internet

Mme Bajard explique que le site a été relooké, ce qui a demandé beaucoup d'heures de travail.

13- Bulletin municipal

Le bulletin est terminé, il sera imprimé semaine prochaine et distribué par la poste, comme convenu.

BATIMENTS

14- Dégradation des vestiaires

M. Dumas rappelle que les joueurs d'une équipe de foot reçue ont dégradé les vestiaires (lavabo, mitigeur, bloc de secours pour le montant de 956€ HT, devis de l'entreprise Rollet). Mme le Maire a déposé plainte à la gendarmerie.

15- Salle des fêtes : demandes de subvention

Délibération 1/2023-4-1 : demande de subvention DETR

Délibération 1/2023-5 : demande de subventions Région Auvergne Rhône Alpes

Délibération 1/2023-6 : demande de subventions FONDS VERT

Délibération 1/2023-7 : demande de subventions Département

Mme le Maire rappelle le projet de la salle des fêtes. Mme le Maire informe les élus qu'elle a rencontré avec M. Dumas, Monsieur Le Sous-Préfet pour lui présenter le projet. Il a rappelé que la demande de DETR doit représenter au moins 20% du montant du projet. Il a également présenté le FONDS VERT (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires). Le projet pourrait être éligible à ce programme puisqu'il s'agit de travaux énergétiques. Ces 2 financements peuvent être cumulables.

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 opposition autorise Mme le Maire à demander la subvention DETR pour 150 000 €, et/ou FONDS VERT pour 150 000€, la subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour 150 000€, la subvention au Fonds Vert pour 150 000€, la subvention au Département pour 150 000€

Mme le Maire rappelle la demande de subvention sollicitée à Actee peuplier de 15 000€. Cette demande de financement est soumise à la réalisation d'études thermiques. Le devis proposé par Helair ingenierie pour la réalisation de cette étude est de 900 € HT

Le conseil municipal accepte cette proposition à 14 voix pour et 1 abstention (M. Marquet)

Mme le Maire rappelle les soutiens financiers sollicités pour une dépense estimée à :

16- Travaux divers

M. Dumas énonce :

- Entretien des chaudières par thermi dépannage dans les appartements 14 et 15 février
 - Raccordement fibre pour les appartements non équipés : semaine 7
 - Bar restaurant :
 - l'évier du bar se bouche fréquemment, l'installation est vétuste et réalisée avec plusieurs matériaux
Devis entreprise Rollet : 378 € HT
 - la prise électrique extérieure n'est alimentée que si l'enseigne est allumée :
Coût de la modification par l'entreprise Rollet : 176 € HT
 - Mme My gérante du Restaurant demande s'il est possible d'optimiser la gestion du système de chauffage :
Devis entreprise Rollet pour l'installation d'un thermostat ambiance avec pose : 893.45 € HT
- Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

17- Information sur l'accueil de jour

Mme Déplace a reçu les responsables de L'arbre aux papillons de l'EPAHD de la Pacaudière. Cette structure est destinée à l'accueil des personnes ayant des troubles de la mémoire, dans le but de prendre soin des personnes et soulager les familles.

Les responsables tiennent à alerter sur la faible fréquentation du lieu, ce qui met en péril cette structure.

18- Catalogue des formations de l'AMF 42

Mme le Maire donne lecture des formations proposées par l'AMF et précise que celles-ci peuvent être dispensées sur place, si au moins 6 personnes sont présentes.

6 élus sont intéressés pour une formation, un samedi sur le thème du budget.

19- Grippe aviaire

Mme le Maire informe les élus de la recrudescence des cas, et rappelle les règles à tenir, communiquées par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Séance levée à 22h25

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

25 MARS 2023